

Relevant du directeur général, le titulaire du poste assume des fonctions de direction à l'égard notamment de toute question relative à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et aux dossiers environnementaux ayant trait à la ville de Gaspé. Ces actions doivent être orientées dans une optique de développement durable, planifié et intégré du milieu.

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES :

- Planifie, dirige et contrôle l'ensemble des ressources humaines matérielles et financières de sa direction;
- Analyse différentes problématiques sur le plan de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement et du développement et soumet des interventions et alternatives à la Direction générale et au conseil municipal;
- Collabore activement avec les autres intervenants municipaux afin que le développement du territoire de la Ville s'effectue en conformité des orientations et objectifs d'aménagement, d'urbanisme et dans le respect des exigences environnementales, ainsi que, de la vision du conseil municipal;
- Dirige le travail des inspecteurs en bâtiments et environnement dans l'application des diverses réglementations et normes applicables au sein de la Ville;
- S'assure que soit effectué les révisions et les modifications du plan et des réglementations d'urbanisme de la Ville;
- S'assure de la conformité du plan d'urbanisme et des réglementations d'urbanisme de la Ville en regard du schéma d'aménagement du territoire de la MRC et des autres dispositions légales en vigueur;
- Responsable des dossiers de juridiction municipale en matière de cours d'eau;
- Élabore et coordonne activement la mise en œuvre des orientations, objectifs et actions d'aménagement du territoire de la ville suite à leurs adoptions par le conseil municipal;
- Veille à ce que la planification municipale en matière de zonage et de réglementations d'urbanisme réponde aux particularités de la Ville et aux objectifs du conseil;
- Coordonne et/ou collabore à la réalisation de divers dossiers de planification, d'aménagement et de développement de la Ville;
- Planifie, dirige et contrôle le dossier de la vidange des boues de fosses septiques des citoyens de la Ville;
- Participe aux opérations de mesures d'urgence de la Ville;
- Réalise diverses tâches connexes à la demande de son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Formation universitaire de premier cycle en urbanisme ou aménagement du territoire;
- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience dans des fonctions similaires dont au moins une dans le domaine municipal;
- Une combinaison de formation académique et d'expérience jugée exceptionnelle pourrait être considérée;
- Démontrer un très grand intérêt pour les notions d'aménagement du territoire et de mise en valeur de l'environnement en y intégrant la notion de développement local et régional;
- Faire preuve d'une grande capacité à travailler en équipe multidisciplinaire, de dynamisme, d'une bonne capacité d'analyse, de synthèse et de communication tant orale qu'écrite;
- Démontrer une très grande préoccupation pour le service à la clientèle;
- Maîtriser les divers outils informatiques requis dans le domaine.
- Une connaissance de la langue anglaise serait un atout.

CLASSIFICATION : Classe 3 du guide de gestion du personnel cadre en vigueur soit une échelle salariale de 84 836\$ à 117 433\$ ainsi qu'une gamme d'avantages sociaux compétitifs.

Les personnes intéressées par ce poste doivent s'assurer que leur curriculum vitae, **accompagné d'une copie des diplômes requis**, soit reçu à la direction des Ressources humaines de la Ville de Gaspé à l'adresse ci-dessous, **au plus tard le 19 janvier 2018 à midi :**

Ville de Gaspé
Annie Arsenault, directrice des Ressources humaines
25, rue de l'Hôtel-de-Ville
Gaspé (Québec) G4X 2A5
Téléphone : (418) 368-2104, poste 8500
Télécopieur : (418) 368-8532
Courriel : annie.arsenault@ville.gaspe.qc.ca